



Changement de nom de famille

Par **Vivietedwi**, le **22/05/2017** à **14:56**

Bonjour

Mon histoire est un peu compliquée. Mon frère est décédé en février 1978. Il avait en une relation avec une femme mariée. De cette relation est née une fille qui a été reconnue par le mari de cette dame. Mon frère est mort accidentellement 6 mois après.

Nous venons d'apprendre 40 après cette nouvelle.

Elle voudrait prendre le nom de mon frère, donc son geniteur. Est-ce possible? Test ADN ?

Pouvez-vous me donner un ordre de prix ? Vers qui pouvons nous nous tourner ?

Merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **22/05/2017** à **19:29**

Bonjour,

A ma connaissance c'est impossible, le père l'a reconnu forcément, présumé père du fait de son mariage avec la dame en question, avec une possession d'état supérieure à 5 ans.

Vous pouvez commencer par questionner un avocat spécialisé dans le droit de la famille.

Par **amajuris**, le **22/05/2017** à **20:28**

bonjour,

si le mari de cette femme a élevé cette personne, sa filiation paternelle conforme au titre n'est plus contestable.

le mari n'a pas reconnu cet enfant puisque le mari est présumé être le père de l'enfant de sa

femme (présomption simple).

elle peut prendre comme nom d'usage, le non présumé de son père biologique.

quelle preuve avez-vous que votre frère est le père de cet enfant ?

votre frère pouvait reconnaître cet enfant même si la mère était mariée.

salutations